



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Le 31 juillet 2026

À l'attention de tous les médecins de Meurthe et Moselle

- 1) Message d'Information de Santé Publique (MISP)- Émergence de cas à dermatophilus congolensis**
 - 2) Invitation à une soirée spéciale VSS**
 - 3) Formations organisées par le département de physiologie de la faculté de médecine de Nancy**
 - 4) Vigilance : Tentative d'hameçonnage en cours**
 - 5) Convention UPPAM**
-

Chers Confrères,

Vous trouverez, ci-dessous, des informations qui pourraient vous intéresser :

- 1) Message d'Information de Santé Publique (MISP)- Émergence de cas à dermatophilus congolensis**

Veillez trouver ci-joint le Message d'Information de Santé Publique (MISP) n°2026_07 relatif à l'émergence de cas à *dermatophilus congolensis*, diffusé ce jour.

2) Invitation à une soirée spéciale VSS

L'association Potentiel d'action et la faculté de médecine de Nancy vous proposent une soirée spéciale dédiée à la sensibilisation vis-à-vis des violences sexistes et sexuelles, à travers l'accueil d'un spectacle de la compagnie Creanova.

« Classement sans suite »

Jeudi 19 novembre 19h30 faculté de Médecine amphithéâtre 600

Sur scène, cinq comédien·ne·s dont chacun·e représente une symbolique de ce parcours judiciaire : la victime (Griselda), l'agresseur (Vincent), l'entourage de la victime (Sophie), les associations qui accompagnent les victimes (Agnès) et les institutions judiciaires et policières (Enzo). Chaque comédien·ne incarne son rôle dans toutes ses déclinaisons possibles.

Théâtre Creanova a l'objectif de porter à la scène des thématiques sociétales majeures et de faire du spectacle vivant, grâce à une juste transposition, un vecteur d'information, de sensibilisation et de débats sociétaux.

Déroulement de la soirée :

19h30 : accueil et installation (placement libre)

20h allocution par le Pr Ligier Fabienne, vice-doyenne

20h30 : Spectacle par la compagnie Creanova

21h45 : Bord plateau avec les membres de la compagnie, et des représentants des associations : France victime 54, CIDFF, maison des femmes, maison des ados.

Questions réponses avec le public

22h15 : rencontres informelles avec les membres des associations autour de stands dédiés pour ceux qui souhaitent poursuivre la discussion

Le nombre de places étant limité, la réservation est obligatoire (même pour les places gratuites) et possible dès maintenant via le QR code ou le mail de Potentiel d'action.

Gratuité pour les étudiants en médecine

10 euros pour les autres étudiants de l'université de Lorraine

15 euros tarif normal

Lien de réservation :

<https://www.helloasso.com/associations/potentiel-d-action-association/evenements/classement-sans-suite>

3) Formations organisées par le département de physiologie de la Faculté de médecine de Nancy

Il s'agit de :

- ✓ DU Santé et Activité Physique Adaptée
- ✓ DIU Médecine Manuelle et Ostéopathie Médicale
- ✓ DU Médecine des Sports Subaquatiques et de Plongée
- ✓ DIU Médecine et Traumatologie du Sport
- ✓ DIU Tabacologie et Aide au Sevrage Tabagique
- ✓ Capacité de Médecine Aérospatiale
- ✓ Capacité de Médecine et Biologie du Sport

Renseignements et inscriptions : Mme Aline DIART

Tél : 03-72-74-62-91 – aline.diart@univ-lorraine.fr

Département de Physiologie – Faculté de Médecine – Université de Lorraine
9 avenue de la Forêt de Haye – 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

4) VIGILANCE : tentative d'hameçonnage en cours

Nous souhaitons attirer votre attention sur une **tentative d'hameçonnage (phishing)** actuellement signalée auprès de plusieurs acteurs et professionnels de santé.

Des individus se présentent frauduleusement comme étant des représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et adressent des courriels sollicitant la transmission de documents, d'informations personnelles, de données professionnelles ou de pièces justificatives. Ce courriel ne provient pas de l'ARS Grand Est.

Vous trouverez ci-dessous le courriel frauduleux qui semble être largement diffusé depuis ce jour auprès de plusieurs professionnels et institutions de santé. **Nous vous invitons à ne pas y répondre, à ne transmettre aucun document ou aucune information sollicités et à le supprimer immédiatement.**

Nous vous demandons de faire preuve de la plus grande vigilance et de relayer cette information auprès des professionnels inscrits à votre ordre.

En cas de réception d'un tel message :

- ne répondez pas au courriel ;
- ne cliquez sur aucun lien contenu dans le message ;
- ne transmettez aucun document ni aucunes informations demandés ;
- signalez, le cas échéant, le message à votre service informatique ou à votre référent cybersécurité.

Rosine FRIBOULET

Chargée de mission Professions médicales et veille juridique

Direction de l'Offre de Soins

Tél : 03.88.88.93.74 / 07.60.67.68.14

grand-est.ars.sante.fr

De: Agence Régionale de Santé <administratif@ars-sante.com>

Date: 22 juillet 2026 à 20:34:31 UTC+2

À: dr.gradjung@gmail.com

Objet: Contrôle de conformité ARS/DCC-2026/78057483 - Caroline Grad Jung - Demande impérative de pièces justificatives

Répondre à: jerome.dunier@inspection-dreets.com

DIRECTION DU CONTRÔLE ET DE LA CONFORMITÉ DES
STRUCTURES DE SANTÉ

Référence dossier : ARS/DCC-2026/78057483

**Objet : Contrôle de conformité - Demande impérative de pièces
justificatives**

Madame, Monsieur,

En application des articles **L. 1431-2** et **L. 6116-1** et suivants du **Code de la santé publique**, l'Agence Régionale de Santé a engagé une procédure de contrôle portant sur la conformité de votre structure et des conditions d'exercice des professionnels de santé qui y sont rattachés.

FICHE STRUCTURE CONTRÔLÉE

Ce contrôle fait suite à un **signalement enregistré par nos services** et s'inscrit dans le cadre du programme annuel de vérification des établissements et cabinets dentaires pour les exercices **2025-2026**. Il vise notamment à vérifier :

- la **régularité de l'agrément** de votre structure ;
- la **qualification et l'habilitation** du ou des praticiens exerçant en son sein ;
- le **respect des obligations déclaratives** et assurantielles en vigueur.

Votre dossier a été attribué à un contrôleur sous la référence **ARS/DCC-2026/78057483**. La transmission des pièces ci-dessous est **obligatoire** et conditionne la poursuite de l'instruction.

Pièces à transmettre impérativement :

1. Copie recto-verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité du gérant de la structure ;
2. Copie recto-verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport** en cours de validité du chirurgien-dentiste exerçant au sein de la structure ;
3. **Numéro RPPS** du chirurgien-dentiste ;
4. **Numéro FINESS** de l'établissement, le cas échéant ;
5. Copie du **diplôme** du chirurgien-dentiste ;
6. **Attestation d'inscription** au tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes en cours de validité ;
7. **Extrait Kbis** de moins de trois mois ;
8. **Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité.

Date limite de transmission : lundi 7 septembre 2026

Mode de réponse : transmettre l'ensemble des pièces par courriel à l'adresse indiquée ci-dessous

Adresse de réponse dédiée :

jerome.dunier@inspection-dreets.com

Merci de rappeler la référence **ARS/DCC-2026/78057483** dans l'objet de votre réponse.

Attention : en l'absence de réponse dans le délai imparti, ou en cas de transmission incomplète, le contrôle se poursuivra d'office sur la base des éléments en notre possession. Des mesures conservatoires pourront être engagées, incluant la **suspension temporaire de l'activité** de la structure, conformément aux dispositions du Code de la santé publique. Nous vous rappelons que toute obstruction ou défaut de coopération à un contrôle administratif de l'ARS est susceptible de donner lieu à des suites contentieuses.

Cordialement,

Agence Régionale de Santé

Direction du Contrôle et de la Conformité

Tél. : **04 51 45 37 69**

Courriel : **administratif@ars-sante.com**

5)Message du Docteur LARUELLE : Convention UPPAM

Mesdames, Messieurs, Chers confrères,

Au niveau de l'UPPAM, Unité de Psychiatrie qui accueille des Patients Adultes, à temps plein sur le CH de Pont-à-Mousson, nous avons actuellement une convention avec Docteur PETITPAS, médecin généraliste de Pont-à-Mousson. Celui-ci va partir en retraite très prochainement.

La file active de cette unité est de 240 patients par an, pour 297 séjours. Il s'agit donc d'environ 300 examens physiques par an. Ces examens sont désormais nécessaires si l'on applique les recommandations HAS, indispensables, pour être à nouveau certifié.

Si vous êtes intéressé par une telle activité qui peut être conventionnée, vous pouvez me contacter.

Avec mes remerciements.

Confraternellement

Docteur F. LARUELLE

Vice Président de la CME

Psychiatre Chef de Pôle

Pôle de Psychiatrie et de Psychologie Clinique

Secteurs de Pont à Mousson et Toul

Département Santé mentale - Justice

Confraternellement à toutes et tous.
Le Président,
Dr Franck BRESLER

Nouvelles familiales

Nous avons le regret de vous faire part du décès, survenu cet été, de plusieurs de nos confrères, dont les noms suivent :

- Dr Françoise FRIOT-COUTURIEUX, de Diarville, décédée le 20/10/2025
- Dr Jean-Claude GALMICHE, d'Audun le Roman, décédé le 05/07/2026
- Dr Roger MONCHABLON, de Moulins les Metz, décédé le 24/07/2026

Aux familles en deuil, nous renouvelons nos sentiments de condoléances.

Questionnaires en ligne

Nouveaux questionnaires auxquels vous pouvez participer :

- [Reconnaissance et gestion des céphalées primaires de l'enfant en pratique médicale \(CEPHAPED\)](#)
- [Prescription des compléments nutritionnels oraux](#)
- [Enquête nationale sur la prescription différée en médecine générale](#)
- [Prise en charge de la douleur thoracique en cabinet de médecine générale](#)
- [Médecins généralistes : maladie chronique et activité professionnelle](#)

ORDRE DES MEDECINS

4 ALLEE DE ST CLOUD, 54600, VILLERS LES NANCY

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

